

**Assemblée générale**Distr.: Limitée
15 juin 2006Français
Original: Anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Quarante-neuvième session
Vienne, 7-16 juin 2006

Projet de rapport**Chapitre II****Additif****C. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux
de sa quarante-troisième session****7. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes**

1. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 60/99 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité avait examiné le point relatif au recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes, dans le cadre du plan de travail triennal adopté à sa quarante et unième session (A/AC.105/823, annexe II, par. 15) et modifié à sa quarante-deuxième session (A/AC.105/848, annexe II, par. 21). Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité sur cette question, dont le Sous-Comité a rendu compte dans son rapport (A/AC.105/869, par. 154 à 176).

2. Le Comité a noté que "Sentinel Asia était une nouvelle initiative de gestion des catastrophes qui avait pour objectif d'échanger des informations sur les catastrophes dans la région Asie-Pacifique. Il a également noté que la première réunion de Sentinel Asia s'était tenue à Hanoi en février 2006 et que la deuxième se tiendrait à Bangkok, en coopération avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, et des agences s'occupant de l'espace, des sciences et de la technologie.

3. Le Comité a noté que le "Disaster Monitoring Constellation", partenariat conclu entre l'Algérie, la Chine, le Nigéria, le Royaume-Uni et la Turquie, avait signé un accord, le 15 novembre 2005, pour adhérer à la Charte internationale "Espace et catastrophes majeures". Il a également noté que les satellites qui faisaient partie de la Constellation fournissaient des services efficaces aux utilisateurs dans le monde entier, y compris au lendemain des tremblements de terre



survenus en Inde, en Iran (République islamique d') et au Pakistan, et suite aux inondations causées par l'ouragan Katrina aux États-Unis.

4. Le Comité a noté avec satisfaction qu'un système national d'alerte aux tsunamis avait été mis en place en Malaisie et qu'un dispositif d'alerte rapide avait également été créé en Thaïlande.

5. Le Comité a noté que, conformément à la décision qu'il avait prise à sa quarante-huitième session¹, le Sous-Comité avait été saisi, à sa quarante-troisième session, pour examen et recommandation au Comité, de l'étude du groupe spécial d'experts sur la possibilité de créer une entité internationale pour assurer la coordination et fournir les moyens d'une optimisation réaliste de l'efficacité des services spatiaux pour les besoins de la gestion des catastrophes (A/AC.105/C.1/L.285).

6. Au nom du groupe spécial d'experts, le représentant de la Roumanie a présenté son rapport final au Comité (A/AC.105/2006/CRP.13). Le groupe s'est réuni les 8 et 9 juin 2006, conformément à la décision prise par le Sous-Comité (A/AC.105/869, par. 163), pour finaliser son rapport au Comité, qui comprendrait notamment un plan de mise en œuvre se fondant sur les engagements de soutien obtenus auprès des États membres et pour proposer le nom à donner à ladite entité.

7. Le Comité a félicité le groupe spécial d'experts pour l'excellente étude qu'il avait présentée au Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/C.1/L.285) et pour le rapport final qu'il avait soumis à l'examen par le Comité, et est convenu que ce rapport, publié sous la cote A/AC.105/2006/CRP.13, devrait être établi comme un additif à l'étude. Le Comité a par ailleurs remercié les États suivants, qui ont promis leur soutien ou ont indiqué qu'ils envisageaient de le faire: Algérie, Allemagne, Argentine, Autriche, Chine, Fédération de Russie, Inde, Italie, Maroc, Nigéria, Roumanie, Suisse et Turquie.

8. Le Comité a noté que l'entité proposée contribuerait à garantir que tous les pays et organisations régionales et internationales concernées aient accès à toutes les données spatiales destinées à appuyer la gestion des catastrophes et les exploitent, en servant de point d'accès aux données spatiales pour l'appui à la gestion des catastrophes, de trait d'union entre les responsables de la gestion des catastrophes et la communauté spatiale, et de facilitateur du renforcement des capacités et du renforcement institutionnel.

9. Le Comité est convenu que l'entité devrait fonctionner comme un programme du Bureau des affaires spatiales (Vienne), relevant du Directeur du Bureau, et comme un réseau ouvert des fournisseurs d'appui. Ses activités seraient planifiées et menées de manière coordonnée, en se fondant, au début, sur les engagements pris par l'Allemagne, l'Autriche et la Chine.

10. Le Comité est en outre convenu que le Directeur du Bureau des affaires spatiales serait chargé des questions administratives relatives aux procédures de l'ONU et de la supervision générale du programme proposé. Des bureaux seraient créés à Beijing et à Bonn (Allemagne) pour ce programme. Les activités décrites plus haut ainsi qu'à l'annexe 1 du document A/AC.105/2006/CRP.13 seraient

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 20 et rectificatif (A/60/20 et Corr. 1), par. 57 et 58.

menées dans le cadre du plan de mise en œuvre présenté à l'annexe 2 du document A/AC.105/2006/CRP.13, par le personnel affecté aux bureaux de Beijing et de Bonn ainsi qu'au Bureau des affaires spatiales à Vienne.

11. Le Comité est convenu de désigner le programme proposé comme suit: Plate-forme des Nations Unies de données spatiales pour la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence (SPIDER).

12. Le Comité a noté, eu égard à la promesse de soutien faite par la Suisse, qu'il serait dûment tenu compte de la possibilité d'ouvrir un bureau de liaison à Genève qui contribuerait à diffuser les activités du programme et à les intégrer aux opérations humanitaires.

13. Le Comité est convenu que le programme proposé devait être mis en œuvre en étroite collaboration avec les utilisateurs finaux, en particulier dans les pays en développement, par le renforcement du réseau des bureaux d'appui régionaux, en tirant parti des nombreux engagements pris en faveur de ses activités et en capitalisant, de manière coordonnée, l'expérience et les capacités importantes qui sont ou seront offertes par les États membres. Les centres d'expertise régionaux et nationaux auraient ainsi un rôle important à jouer dans l'exécution de ses activités dans leurs régions respectives.

14. Le programme proposé serait placé sous la supervision et recevrait des orientations du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique par l'intermédiaire du Bureau des affaires spatiales.

15. En ce qui concerne les incidences du programme sur les activités du Bureau des affaires spatiales, le Comité a noté que les activités supplémentaires dont le Bureau devra s'occuper engloberaient les questions administratives relatives au programme proposé, la coordination générale des activités des bureaux de Beijing et de Bonn, et l'exécution en qualité de chef de file des activités spécifiques présentées à l'annexe 2 du document A/AC.105/2006/CRP.13. Le Comité a également noté que les ressources qui seraient mises à la disposition du Bureau des affaires spatiales lui permettraient de mener ces activités supplémentaires sans incidence négative sur son programme d'activités actuel.

16. Le Comité a noté que le groupe spécial d'experts avait indiqué que le programme proposé nécessiterait un budget de fonctionnement annuel d'environ 1,3 million de dollars pour couvrir les dépenses liées au personnel, aux installations (exploitation et maintenance) et au fonctionnement (A/AC.105/C.1/L.285, par. 84) et que deux-tiers environ de ces ressources proviendraient des États Membres qui avaient confirmé leur appui financier ou en nature à l'exécution du programme proposé, le tiers restant étant pris en charge par l'ONU. En ce qui concerne ce soutien complémentaire fourni par l'ONU, le Comité est convenu que ces ressources devraient être obtenues grâce à un nouvel arrangement des priorités dans le cadre de la réforme de l'ONU et ne devraient pas entraîner une augmentation du budget ordinaire total de l'Organisation.

17. Le Comité a prié le Bureau des affaires spatiales d'élaborer un plan de travail détaillé pour 2007 et pour l'exercice biennal 2008-2009, que le Sous-Comité scientifique et technique examinerait à sa quarante-quatrième session, en tenant compte des engagements reçus et en consultation avec les représentants des pays qui avaient pris ou prendraient des engagements de contributions, ainsi qu'avec les

représentants d'autres pays ayant fait part de leur souhait de participer à l'élaboration du plan.

18. Le Comité a également prié le Bureau des affaires spatiales de continuer à obtenir d'autres contributions au programme proposé, aussi bien en nature que financières, et demandé que des consultations continues soient menées avec d'autres acteurs concernés, comme le GEOSS, UNOSAT, le GMES, la Charte internationale "Espace et catastrophes majeures", afin à la fois de renforcer l'appui apporté au programme proposé et d'assurer la coordination entre ce dernier et toutes les autres initiatives pertinentes.

19. Le Comité est convenu que les partenaires exécutant le programme proposé devraient tâcher de démarrer des activités en janvier 2007 ou dès que possible pour que le programme proposé puisse commencer à fournir un appui à la gestion des catastrophes dans un délai aussi court que possible.

20. Le point de vue a été exprimé que le programme proposé devrait maintenir les effectifs au minimum, faire appel aux fonctionnaires des États Membres et veiller au respect des règles et règlements de l'ONU en ce qui concerne la représentation géographique des fonctionnaires de l'Organisation.

I. Questions diverses

21. Les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour: Afrique du Sud, Algérie, Autriche, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Espagne, États-Unis d'Amérique Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Nigéria, Pays-Bas, Pérou, République tchèque et Venezuela (République bolivarienne du).

1. **Projet de cadre stratégique pour la période 2008-2009 (Programme Utilisations pacifiques de l'espace)**

22. Le Comité était saisi pour examen du projet de cadre stratégique pour le Programme sur les utilisations pacifiques de l'espace pour la période 2008-2009 figurant dans le document A/61/6 (Prog.5). Il s'est mis d'accord sur ce projet.

23. Le Comité a noté que le projet de cadre stratégique recensait les domaines prioritaires s'agissant de l'appui à la poursuite de l'application des recommandations d'UNISPACE III figurant dans son plan d'action (voir A/59/174, sect. VI.B) et approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/2 du 20 octobre 2004.

2. **Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2008-2009**

24. Conformément à l'accord du Comité à sa quarante-sixième session², approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/89 du 9 décembre 2003³, et conformément aux mesures relatives aux méthodes de travail du Comité et de ses

² Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 20 (A/58/20), annexe II, par. 4 à 9.

³ Paragraphe 11 de la résolution 58/89 de l'Assemblée générale.

organes subsidiaires approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/56 du 10 décembre 1997, le Comité a examiné la composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2008-2009.

25. Le Comité a pris note de la candidature de Ciro Arévalo Yepes (Colombie) et Filipe Duarte Santos (Portugal) aux fonctions de Président et Deuxième Vice-Président/Rapporteur du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pour la période 2008-2009.

26. Le Comité a pris note de la candidature d'Aboubekr Seddik Kedjar (Algérie) aux fonctions de Président du Sous-Comité scientifique et technique pour la période 2008-2009.

27. Le Comité a pris note de la candidature de Vladimír Kopal (République tchèque) aux fonctions de Président du Sous-Comité juridique pour la période 2008-2009.

28. En sa qualité de Président du Groupe des États d'Asie, l'Inde a informé le Comité qu'une réunion du Groupe des États d'Asie se tiendrait prochainement en vue de s'accorder sur le candidat aux fonctions de Premier Vice-Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pour la période 2008-2009.

3. Rôle et activités futurs du Comité

29. Le Comité a rappelé qu'à sa quarante-huitième session, le Président du Sous-Comité scientifique et technique pour la période 2001-2003, Karl Doetsch (Canada), avait fait une présentation spéciale destinée à faire part d'"Observations sur les activités du Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique". Il a rappelé en outre qu'à la même session et sur la base de cette présentation, le Président du Comité pour la période 2004-2005, Adigun Ade Abiodun (Nigéria), avait établi, pour examen par le Comité, un document officieux intitulé "Rôle et activités futurs du Comité".

30. Le Comité a noté avec satisfaction que, conformément à sa demande, un document de travail intitulé "Rôle et activités futurs du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique" (A/AC.105/L.265) avait été élaboré par le Secrétariat; ce document résumait la présentation, le document officieux et les discussions que le Comité avait consacrées à cette question à sa quarante-huitième session et contenait des éléments importants que le Comité devait examiner.

31. L'avis a été exprimé qu'il importait de veiller à ce que le Comité demeure une tribune majeure pour la communauté internationale. À cet égard, il serait particulièrement important de relier les objectifs en matière d'espace aux objectifs relatifs au développement international et d'harmoniser les travaux du Comité avec ceux d'autres instances des Nations Unies, dont la Réunion interorganisations sur les activités spatiales et la Commission du développement durable.

32. L'avis a été exprimé que le Comité devrait commencer par passer en revue les travaux qu'il avait effectués et les réalisations qu'il avait obtenues avant de se lancer dans une planification à long terme institutionnalisée. Plusieurs grandes réalisations du Comité devaient être prises en considération dans toute discussion sur son rôle et ses activités futurs. Le rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-

atmosphérique (UNISPACE III), le rapport du Comité sur l'examen de l'application des recommandations d'UNISPACE III (A/59/174) et la liste des questions pour l'utilisation des techniques spatiales dans les rapports soumis par le Secrétaire général pour donner suite aux grands sommets et conférences des Nations Unies (A/AC.105/2006/CRP.16), entre autres, ont été mentionnés.

33. L'avis a été exprimé que la forte augmentation du nombre d'entités privées menant des activités dans l'espace ainsi que le développement de nouveaux secteurs engagés dans des activités spatiales donnaient à penser qu'il faudrait réfléchir aux moyens de faire en sorte que l'espace demeure accessible à tous les pays à des fins pacifiques. Selon le même avis, l'utilisation accrue de l'espace et l'arrivée de nouveaux acteurs, dont un nombre croissant représentait des intérêts commerciaux privés, pouvaient donner lieu à une augmentation de la demande de créneaux orbitaux et intensifier la concurrence et risquaient de ce fait de provoquer des frictions entre des acteurs concurrents. Il serait donc important de connaître et d'anticiper les activités qui pourraient bénéficier d'orientations supplémentaires pour assurer la sécurité et une compréhension commune de la manière dont l'espace était utilisé à des fins pacifiques.

34. Quelques délégations ont exprimé l'avis qu'il était important que le Comité étudie soigneusement la méthodologie la plus appropriée pour pouvoir planifier à long terme son rôle et ses activités futurs. À cet égard, il était essentiel de passer en revue les grandes tendances des activités spatiales plus vastes et des programmes mondiaux en matière de développement durable et de combler la fracture numérique.

35. L'avis a été exprimé que le document de travail établi par le Secrétariat devrait demeurer à l'ordre du jour de la cinquantième session du Comité en 2007 et que ce dernier pourrait tirer parti de la participation du Sous-Comité scientifique et technique et de celle du Sous-Comité juridique à ses délibérations futures.

36. [Le Comité est convenu de continuer d'examiner la question de son rôle et de ses activités futurs à sa cinquantième session.] Il est en outre convenu que le Président du Comité pourrait organiser des consultations intersessions ouvertes à toutes les parties intéressées pour présenter au Comité une liste des éléments à prendre en considération à sa prochaine session. Ces éléments devraient tenir compte de la nécessité d'examiner les domaines où le Comité et ses Sous-Comités avaient avancé, ainsi que les domaines sur lesquels il serait peut-être nécessaire que le Comité porte davantage d'attention dans l'avenir, compte tenu de l'évolution des technologies spatiales et du nombre croissant des parties concernées.

4. Nouveau point inscrit à l'ordre du jour du Comité

37. Le Comité était saisi d'une proposition de la délégation du Brésil concernant l'inscription d'un nouveau point à son ordre du jour, dans le cadre d'un plan de travail pluriannuel, pour la période 2007-2009 (A/AC.105/2006/CRP.15).

38. Quelques délégations ont estimé que, pour les pays en développement, il importait au plus haut point de développer leurs propres infrastructures nationales de données. L'accès à des informations spatiales fiables destinées à des applications géographiques faciliterait et contribuerait, d'une part, à promouvoir une plus grande transparence dans les organismes publics, d'autre part, à améliorer la circulation de l'information et le développement durable. Ces délégations étaient d'avis que

l'inscription de ce point à l'ordre du jour du Comité constituerait une contribution appréciable aux efforts que déploie le Comité pour renforcer la coopération internationale en vue du développement durable.

39. D'autres délégations ont estimé que l'inscription de ce point à l'ordre du jour pourrait entraîner un chevauchement des efforts et éventuellement une dilution des actions menées par les institutions régionales et internationales comme l'Infrastructure mondiale de données spatiales (GSDI), le Comité permanent de l'infrastructure des données spatiales pour les Amériques et le Comité de l'information pour le développement. Ces délégations ont jugé important d'éviter toute interférence dans les efforts de coopération internationale existants qui fonctionnent bien.

40. Le Comité est convenu d'inclure, à sa cinquantième session, un nouveau point à son ordre du jour, intitulé "Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation d'informations spatiales destinées à des applications géographiques pour le développement durable", dans le cadre du plan de travail pluriannuel présenté ci-après et étant entendu que ce plan de travail pourrait être révisé si nécessaire pour 2008 et 2009 à la cinquantième et à la cinquante et unième session du Comité.

41. Le Comité est en outre convenu qu'en 2007, il recenserait les instances internationales existantes où les pays mènent des discussions sur la mise en place d'infrastructures d'informations spatiales destinées à des applications géographiques, afin d'éviter le chevauchement des efforts de coopération internationale.

Plan de travail

2007

- Présentations d'États Membres et d'observateurs, d'organisations régionales et internationales, et de groupes informels de coordination sur leurs activités respectives concernant dans le domaine de l'utilisation d'informations spatiales destinées à des applications géographiques pour le développement durable (centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU, GEO, CEOS, UNESCO, FAO, etc.).

2008

- Présentations d'experts sur les expériences de mise en place d'infrastructures nationales appropriées pour la collecte, le traitement et l'application de données spatiales destinées à des applications géographiques, y compris la formation des ressources humaines, l'infrastructure technique et les besoins financiers, et les arrangements institutionnels.

2009

- Évaluation des activités menées au sein du système des Nations Unies, qui concernent directement l'utilisation d'informations spatiales destinées à des applications géographiques pour le développement durable, et examen des moyens de mettre en évidence les liens qui

existent entre ces activités et leur assurer une reconnaissance internationale plus affirmée.

- Établissement d'un rapport contenant les recommandations sur les moyens de promouvoir la coopération internationale en vue de renforcer les infrastructures nationales pour qu'elles utilisent les données spatiales destinées à des applications géographiques.

42. Le Comité est convenu que toute recommandation ou conclusion issue du plan de travail serait conforme à la Déclaration sur la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace au profit et dans l'intérêt de tous les États, compte tenu en particulier des besoins des pays en développement (résolution 51/122 de l'Assemblée générale, annexe).

5. Statut d'observateur

43. Le Comité a noté que le Centre for Human Rights and Peace Advocacy, organisation non gouvernementale, avait demandé le statut d'observateur permanent auprès du Comité et que la correspondance y relative et les statuts de l'organisation avaient été mis à disposition pendant cette session du Comité (A/AC.107/2006/CRP.14).

44. Le Comité a rappelé la décision qu'il avait prise à sa trente-troisième session en 1990 selon laquelle les organisations non gouvernementales qui souhaitaient avoir le statut d'observateur auprès du Comité devraient avoir le statut consultatif auprès du Conseil économique et social et devraient, dans le cadre de leurs programmes, s'intéresser à des questions relevant de sa compétence. Il a aussi rappelé que ces organisations devraient être des organisations internationales à but non lucratif reconnues, avoir un siège permanent, un responsable principal et un acte constitutif ou des statuts dont un exemplaire devrait être soumis au Comité au moment où une demande de statut d'observateur était examinée.

45. Si le Comité a pris note de l'intérêt du Centre for Human Rights and Peace Advocacy pour ses travaux, il a décidé de ne pas recommander d'accorder le statut d'observateur permanent au Centre étant donné qu'il n'était pas clairement établi que les activités du Centre n'étaient pas suffisamment axées sur des questions relevant de la compétence du Comité. Le Secrétariat a été prié d'informer le Centre de la décision du Comité.

6. Rapport du Secrétaire général

46. Le Comité a fait observer qu'au paragraphe 32 de la résolution 60/99 de l'Assemblée générale, celle-ci avait prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante et unième session, par l'intermédiaire du Comité, un rapport sur le traitement ou l'absence de la question de l'utilisation des techniques spatiales dans les rapports qu'il soumet aux grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies pour traiter les problèmes liés au développement économique, social et culturel et à d'autres domaines connexes, ainsi que dans les textes qui en sont issus et les engagements qui y sont pris.

47. Le Comité était saisi d'un document de séance contenant une liste des rapports du Secrétaire général et des documents issus des grandes conférences et réunions au

sommet mondiales, élaborés et adoptés de 2002 à 2006, qui renvoyaient aux utilisations des techniques spatiales (A/AC.105/2006/CRP.16).

48. Le Comité est convenu que les informations figurant dans ce document devraient être transmises au Cabinet du Secrétaire général pour être soumises à l'Assemblée à sa soixante et unième session.

7. Colloque

49. Comme convenu pendant la quarante-huitième session du Comité, un colloque intitulé "L'espace et les forêts" s'est tenu le 12 juin 2006 pour mettre en évidence les possibilités offertes en matière de surveillance et de gestion des forêts par les techniques spatiales et la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'espace. Le Colloque était animé par L. Beckel (Autriche).

50. Des présentations sur les thèmes ci-après ont été faites lors du Colloque: "Évaluation et surveillance mondiales des forêts" par A. Branthomme (FAO); "Projet mondial TREES: surveillance des modifications de la couverture forestière mondiale par la collaboration et les partenariats" par A. Belward (Commission européenne); "Applications des données de télédétection en foresterie" par E. Csató (Hongrie); "Techniques spatiales pour la surveillance et la gestion des forêts au Nigéria" par A. Salami (Nigéria); et "Surveillance des zones forestières en Thaïlande avec utilisation d'images satellite" par J. Wichawutipong (Thaïlande).

51. Le Comité a noté avec satisfaction que les participants au colloque avaient fait preuve de grandes connaissances et compétences concernant diverses applications des techniques spatiales pour la surveillance et la gestion des forêts, dont il n'avait pas été question lors de l'examen d'autres points de l'ordre du jour du Comité.

52. Le Comité est convenu qu'un colloque sur l'espace et l'eau devrait se tenir pendant sa cinquantième session.

8. Groupe sur les activités spatiales

53. Le Comité est convenu qu'un groupe sur les activités spatiales, auquel participerait le secteur privé, devrait se tenir pendant sa cinquantième session.

9. Cinquantenaire de l'ère spatiale

54. Le Comité a noté avec satisfaction que les États Membres et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales organiseraient un certain nombre de manifestations aux niveaux national, régional et international pour commémorer le lancement dans l'espace du premier satellite de la Terre artificiel, Spoutnik-I, le 4 octobre 1957. À ce propos, la Fédération de Russie a informé le Comité qu'elle prévoyait des manifestations en 2007.